

Note de service et table

Prolongation des tables 86-92 de l'ICA jusqu'à l'âge d'émission de 90 ans

Commission de recherche

Octobre 2015

Document 215081

This document is available in English
© 2015 Institut canadien des actuaires

Note de service

À : Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l’Institut canadien des actuaires

De : Commission de recherche de l’ICA

Date : Le 14 octobre 2015

Objet : **Prolongation des tables 86-92 de l’ICA jusqu’à l’âge d’émission de 90 ans**

La *Loi de l’impôt sur le revenu du Canada* a récemment fait l’objet de révisions afin d’inclure des règlements mis à jour aux fins de la détermination du statut d’exonération d’une police d’assurance-vie canadienne (aussi connu sous le nom de « critère d’exonération »). Les règlements connexes (paragraphe 1401(4)) comprennent l’exigence suivante :

« (B) si l’assureur ayant établi la police a établi que la vie assurée présentait un risque normal à la date d’établissement de la protection, les tables de mortalité à utiliser sont celles intitulées *Proposed CIA Mortality Tables, 1986-1992* et publiées dans la note intitulée *May 17, 1995 Canadian Institute of Actuaries Memorandum* de l’Institut canadien des actuaires, dont la portée a été extrapolée des taux de mortalité applicables pour le groupe d’âge des 81 à 90 ans selon la méthodologie utilisée par l’Institut canadien des actuaires pour établir des taux de mortalité précis pour le groupe d’âge des 71 à 80 ans et qui s’appliquent à un particulier qui présente les mêmes caractéristiques pertinentes que la vie assurée. »

La méthodologie utilisée pour calculer les taux de mortalité sélects pour les âges de 71 à 80 ans a été détaillée dans la communication de 1995 intitulée *Graduation of Canadian Individual Insurance Mortality Experience: 1986–1992* (*publiée en anglais seulement*), rédigée par Harry Panjer et Ken Seng Tan.

La table de mortalité 86-92 de l’ICA contient des taux sélects pour les âges d’émission jusqu’à 80 ans. Les tables ci-jointes contiennent les taux générés pour les âges de 81 à 90 ans en recourant à la méthodologie désignée dans la communication de Panjer/Tan.

Veuillez noter que cette prolongation de la table 86-92 est différente de celle utilisée dans les rapports de l’ICA intitulés *Mortalité sur les risques normaux grande branche au Canada*. Les rapports de l’ICA susmentionnés continueront d’utiliser la même méthodologie de prolongation que par le passé.

Ces tables ne constituent pas des conseils professionnels, et l’utilisateur doit porter la responsabilité de leur application ou de leur utilisation. L’ICA ne sera pas tenu responsable de l’application ou de l’utilisation inappropriées de ces tables.



